

<b>Compte-rendu de réunion de la commission environnement / déchets</b>	
<p><b>Ordre du jour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chiffres-clés 2023</b></li> <li>• <b>Point sur l'adhésion de la Communauté de communes à EVOLIS 23</b></li> <li>• <b>Evolutions techniques en cours au niveau du service</b></li> <li>• <b>Projet d'adaptation des déchetteries</b></li> <li>• <b>Etude d'optimisation des services du sud du département de la Creuse</b></li> </ul>	<p><b>Date et lieu :</b></p> <p><b>Le 28 février 2024</b> Salle communale de Croze</p>
<p><b>Participant(es) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BERTIN Valérie - Vallière</li> <li>▪ TERNAT Didier - Croze</li> <li>▪ CAUCHY Louis – CC Creuse Grand Sud / SPGD</li> <li>▪ ROLINAT Renaud – CC Creuse Grand Sud / SPGD</li> <li>▪ DELPATRIE Romain – CC Creuse Grand Sud / SPGD</li> <li>▪ FOURNET Kevin – CC Creuse Grand Sud / SPGD</li>   <li>▪ COLLIN Philippe – Felletin</li> <li>▪ ROULLET Alain – Felletin</li> <li>▪ VERNA Marie-Françoise – Saint-Amand</li> <li>▪ DUCOURTIOUX Stéphane – Aubusson</li> <li>▪ SALVIAT Gérard – La Villedieu</li> <li>▪ COUBRET Gérard – Vallière</li> <li>▪ CELERIEN Hervé – Vallière</li> <li>▪ GUIOMAR Clara – Gentioux-Pigerolles</li> <li>▪ MOREIRA Georges – Pigerolles</li> <li>▪ MOULIN Catherine – Faux La Montagne</li> <li>▪ GARRAUD Chrystelle – Saint Sulpice les Champs</li> <li>▪ JALLAIS Patrice – Saint-Sulpice les Champs</li> <li>▪ CHANSEAU Raoul – Saint Frion</li> <li>▪ GIRAUD Corine – Moutier-Rozeille</li> <li>▪ PEYRATAUD Olivier – Gioux</li> <li>▪ VAYSSET Frédéric - Néoux</li> </ul>	<p><b>Excusés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ LHERITIER Laurent</li> <li>▪ DION Alicia</li> <li>▪ BCEUF Jacques</li> <li>▪ DURAND Serge</li> </ul>

*Diaporama de présentation en fichier PDF joint en annexe du présent compte-rendu.*

## 1. Chiffres clefs 2023

---

### Ordures ménagères

Une baisse constante est constatée sur l'ensemble de l'année 2023, avec un tonnage total qui arrive à 2 560 tonnes d'OMR, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année 2022. Au regard de la performance par habitant, grâce à cette diminution des tonnages celle-ci atteint en 2023 à 217kg d'OMR/hab, contre 242kg/hab en 2022, soit une diminution de 25kg d'ordures ménagères par habitant. Cette baisse est une bonne nouvelle, mais l'objectif de 140kg d'OMR/hab à horizon 2030 (lié au projet de futur incinérateur de Limoges) est encore loin d'être atteint.

### Emballages recyclables

Les tonnages collectés d'emballages recyclés sont en hausse de 13 % en 2023 avec un tonnage total de 638 tonnes, contre 555 tonnes en 2022. Cette hausse confirme un meilleur geste de tri sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, et l'efficacité de l'extension des consignes de tri mise en place depuis la fin d'année 2022. Le taux de refus est en légère augmentation de 0.81 % par rapport à l'année 2022, mais il reste globalement stable et aux alentours de 13 %. Ce taux de refus global est néanmoins inférieur au taux national établi à environ 18 %. En conclusion, la performance de collecte et la qualité du geste de tri des emballages recyclables sont satisfaisants à l'échelle de Creuse Grand Sud et les efforts doivent être poursuivis en ce sens pour maintenir cette dynamique.

### Verre à recycler

Pour l'année 2023, les tonnages collectés de verre sont en hausse de 6 % par rapport à l'année 2022, passant de 476 tonnes en 2022 à 506 tonnes en 2023. Cette tendance est à poursuivre pour sortir la totalité du verre à recycler des OMR.

### Flux des déchetteries

Globalement, le tonnage total « *tous flux confondus* » est en baisse sur l'année 2023, passant de 6 000 tonnes en 2022 à 5 355 tonnes pour 2023. Cette baisse s'explique notamment par la diminution du volume de gravats et de déchets verts collectés. Cependant pour ces deux flux, cette baisse est à relativiser car les tonnages constatés restent très largement supérieurs à la moyenne des territoires ruraux, notamment pour les gravats où ils sont quatre fois supérieur à la moyenne nationale.

Autres points négatifs, les tonnages d'encombrants et de déchets dangereux (DMS), pour lesquels les coûts de traitement sont très élevés, continuent à augmenter. Cette hausse, pour ces deux flux, est à corréliser avec l'accès sans aucune restriction, des professionnels en déchetterie.

### Coûts de traitement des OMR et déchets REC

Concernant les ordures ménagères, malgré une diminution des volumes collectés, le coût de traitement est en hausse de près de 22 % en 2023 par rapport à 2022, et s'élève à 356 953 € TTC. Cette forte hausse s'explique en partie par l'apport d'un tiers du volume total de nos ordures ménagères à l'incinérateur du VALTOM dans le Puy de Dôme, où les coûts de traitement sont de 200€/tonne, contre 110€/tonne sur le site de Limoges Métropole.

Pour les emballages recyclables, le coût de traitement est également en hausse de 25 % en 2023 par rapport à l'année précédente, et il s'élève à 141 188 € TTC. Cette augmentation s'explique par une hausse des volumes collectés, et par un coût de traitement en hausse fixé à hauteur de 220 € /tonne au Centre de Tri de Beaunes-les-Mines.

### Coûts de traitement des flux de déchetteries

Les coûts de traitement de 2023 pour les flux des deux déchetteries de Creuse Grand Sud sont en hausse de 1.86% par rapport à 2022, malgré une diminution des volumes établis à un total de 785 tonnes. La réduction globale des volumes collectés en déchetterie ne suffit donc pas à compenser la hausse significative des coûts de

traitement pour cette année 2023. Sur un total de 473 988 € de coût de traitement total, ces deux derniers flux représentent à eux seuls plus de 330 000 €.

### **Mise en place de nouvelles filières en déchetterie**

Afin de réduire les volumes et le coût de traitement des encombrants, la mise en place de certaines filières de reprises dites REP (« Responsabilité Elargie du Producteur ») sont envisagées sur les deux déchetteries de la Communauté de communes Creuse Grand Sud: pour le polystyrène, les déchets du bâtiment (PMCB), les articles de bricolage et de jardin (ABJ) et les jeux et jouets.

La mise en place de ces filières doit permettre de détourner de nombreux déchets de la benne « encombrants » qui seront ensuite valorisés et recyclés dans des filières spécifiques. Ils pourraient aussi faire l'objet de recettes pour la collectivité sous formes de soutiens par les éco-organismes, ou de rachat de matières comme pour le polystyrène notamment.

## **2. Point sur l'adhésion à EVOLIS 23**

---

Pour rappel, la Communauté de communes Creuse Grand Sud adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 à EVOLIS 23 pour le volet « traitement » de la compétence « déchets ». Pour cela des avenants aux principaux contrats de prestations pour le traitement ont été établis en fin d'année 2023. Cinq conseillers communautaires ont été élus pour siéger au conseil syndical d'EVOLIS 23 et les réunions mensuelles de travail, initiées dès 2022 avec les futurs nouveaux adhérents vont se poursuivre.

## **3. Evolution technique en cours des collectes**

---

Le Service Public de Gestion des Déchets poursuit des modifications internes dans un objectif de nécessaire optimisation globale et d'amélioration continue.

L'extension des consignes de tri va être achevée par le déploiement complet, en 2024, d'un parc de bacs « jaunes », sur l'ensemble du territoire, dédiés à la collecte des déchets recyclables. En parallèle, les tournées quotidiennes de collectes OMR / REC évoluent donc progressivement et c'est bien un travail en collaboration directe avec les mairies qui doit être progressivement poursuivi.

Concernant l'utilisation des sacs jaunes, il est rappelé que ceux-ci ne sont pas nécessaires pour les dépôts dans les bacs jaunes qui sont tout à fait possible en vrac. Initialement, leur distribution visait à faciliter le geste de tri et à offrir une solution de collecte en l'absence de bacs dédiés. Au regard du coût important pour la collectivité et du fait qu'un déchet supplémentaire était créé, il apparaîtrait opportun de réduire, voire supprimer, à terme cet usage.

La commission a fait part de sa réserve vis-à-vis d'une telle évolution si elle était trop rapide, considérant que l'utilisation des sacs jaunes contribuait à la bonne qualité du geste de tri sur le territoire. Cette mesure doit donc être envisagée très progressive.

Enfin, sont rappelées les évolutions relatives à la nouvelle obligation de tri des bio déchets à la source (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024) et à la fin de la collecte des pneus en déchetterie. Pour ce derniers point, il va être étudié les possibilités de procéder à une éventuelle collecte annuelle et ponctuelle en déchetteries

#### 4. **Projet d'adaptation des déchetteries**

---

Dans les nécessaires évolutions à opérer au sein du service, la gestion des collectes des déchetteries apparaît prioritaire. En effet, les volumes collectés conduisent à des charges très importantes de traitement.

**Les évolutions en cours ont été rappelées et d'autres pistes d'amélioration complémentaires sont proposées :**

D'une part, le développement de nouvelles filières de réemploi va être poursuivi pour maximiser le réemploi et le recyclage. D'autre part, il apparaît qu'aucune restriction d'accès aux sites du Thym et des Alluchats conduit inéluctablement à multiplier le nombre d'usagers (+ 18 000 passages au Thym chaque année) et à collecter, par conséquent, de nombreux déchets d'origine autre que le territoire de la Communauté de communes mais aussi ceux, très importants, des professionnels. La mise en place de restrictions d'accès semble donc nécessaire.

➔ **Les propositions retenues sont :**

- ✓ Limiter l'accès aux sites aux seuls habitants du territoire par la remise en place d'un contrôle d'accès (fourniture d'une carte d'accès sur présentation d'un justificatif de domicile)
- ✓ Limiter l'accès aux professionnels du territoire et/ou œuvrant sur le territoire sous réserve de fournir un justificatif (adresse du chantier et/ou du siège social)
- ✓ Facturer les entreprises utilisatrices sur la base d'un forfait semestriel de passages (montant à définir)
- ✓ Limiter du nombre de passages journaliers pour une meilleure gestion des flux
- ✓ *Et concernant la gestion des déchets vert, inciter les services techniques municipaux à une gestion communale des déchets verts et étendre la liste des déchets non acceptés : rémanents de Renouées asiatiques, feuilles, tontes. Pour ce dernier point, de nouvelles recherches seront effectuées pour identifier une solution de valorisation locale des déchets verts.*

La commission attend désormais le détail de ces nouvelles modalités et des procédures de mise en œuvre pour une validation préalable avant inscription dans le règlement de service des déchetteries. Ces évolutions pourraient prendre forme au cours de cette année 2024.

#### 5. **Etude d'optimisation des services**

---

Pour rappel, la Communauté de communes Creuse Grand Sud participe à une étude conduite sous la forme d'une commande groupée avec les cinq Services Public de Gestion des Déchets du sud de la Creuse. Celle-ci vise à étudier des solutions de mutualisation et d'optimisation de ces cinq petits services publics de gestion des déchets. En effet, de nombreux enjeux importants sont à venir et aucunes des collectivités concernées n'est en mesure d'y faire face avec efficacité. Ces enjeux portent notamment sur les futurs investissements à réaliser : remplacement des véhicules de collecte, mise en place de la tarification incitative, mises aux normes des déchetteries, etc.

A ce stade, l'étude a permis de réaliser un état des lieux comparatifs de ces cinq services montrant une importante hétérogénéité. De plus, une analyse juridique a permis d'esquisser les potentielles pistes de mutualisation. La création d'une structure dédiée à la collecte apparaît, à ce stade, la solution la plus pertinente pour opérer à une mutualisation efficace des services. Celle-ci pourrait prendre la forme d'un syndicat ou d'une Société Publique Locale.

La réunion du 12 mars 2024 réunissant les exécutifs des cinq collectivités concernées vise à acter le principe d'un tel rapprochement et d'en étudier les conséquences techniques, administratives et financières. Une telle évolution pourrait constituer une opportunité pour le territoire et pour la Communauté de communes mais elle impliquerait également des changements importants.